

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

La séance débutera
dans quelques
minutes...



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

**À L'ORDRE
DU JOUR**



1. Administration et affaires courantes

1.2 Adoption du procès-verbal

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026, tel que présenté.

PROCÈS
VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.3 Approbation de la liste des déboursés

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 11 au 30 avril 2026 au montant de 481 661,09\$, tel que soumis par le Service des finances.

**LISTE DES
DÉBOURSÉS**



1. Administration et affaires courantes

1.4 Renouvellement du protocole de collaboration avec Mesures alternatives des vallées du nord (MAVN) pour le service de médiation conciliation de quartier des Laurentides

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement du protocole de collaboration avec l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2029;

DE VERSER la contribution annuelle servant au programme Médiation Conciliation de Quartier Laurentides, lequel est établi à 3 266,38 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

D'ACCEPTER QUE le coût soit recalculé annuellement, au prorata de la population;

1. Administration et affaires courantes

1.5 Nomination d'une secrétaire-trésorière et autorisation de signature – Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

DE NOMMER Madame Anne-Claire Robert, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à titre de secrétaire-trésorière de la Régie.

D'AUTORISER Madame Anne-Claire Robert à signer les états financiers pour les années 2025 et 2026, ainsi que tout document nécessaire à la finalisation du processus de dissolution de la Régie.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.1 Adoption du Règlement SQ-900-59 sur la circulation et le stationnement

D'ADOPTER le *Règlement SQ-900-59 sur la circulation et le stationnement*, tel que présenté afin d'ajouter les panneaux d'arrêts aux intersections suivantes:

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	DIRECTION
Arrêt	Chemin du Lac-Écho	Croissant des Hauteurs	Nord, direction ouest
Arrêt	Chemin du Lac-Écho	15, ch. du lac Écho	Nord, direction ouest
Arrêt	Chemin du Lac-Écho	15, ch. du lac Écho	Sud, direction est
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, croissant des Hauteurs	Sud, direction sud-ouest
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, croissant des Hauteurs	Nord, direction nord-ouest
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, croissant des Hauteurs	Nord, direction nord
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, croissant des Hauteurs	Nord, direction nord

3. Ressources humaines

3.1 Lettre d'entente 2026-002 – Modification temporaire à l'horaire de travail

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer la lettre d'entente 2026-002 à intervenir entre les parties.

3. Ressources humaines

3.2 Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du logiciel d'Employeur D et nomination d'une représentante autorisée

DE RENOUVELLER l'entente avec Employeur D en lien avec les numéros de compagnie M1039, M1055 et 241463;

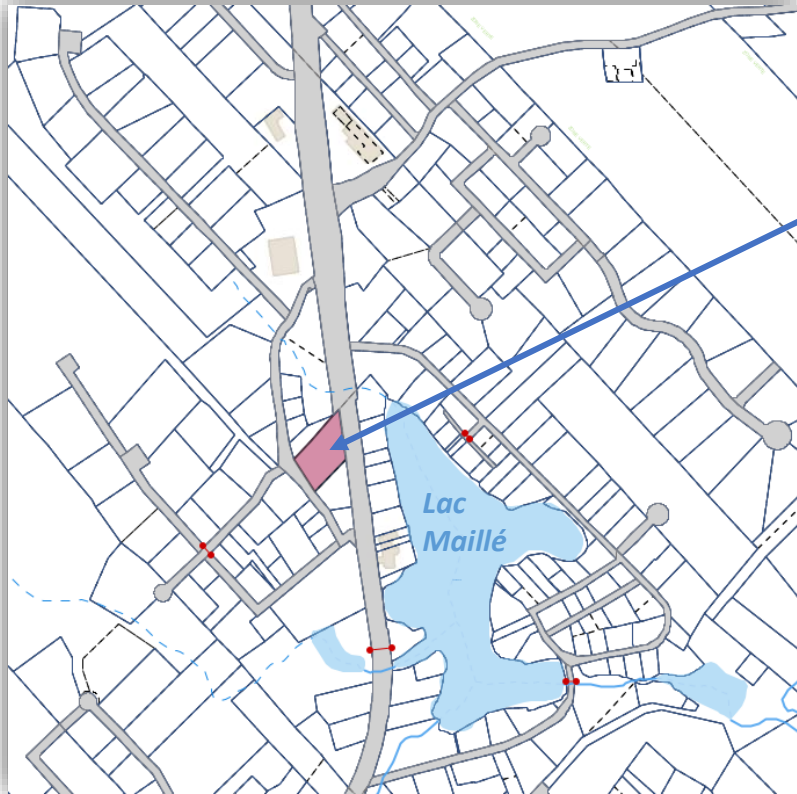
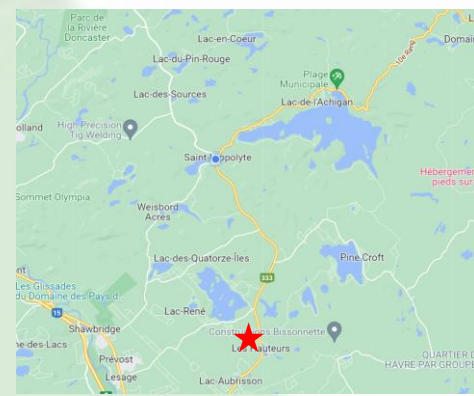
DE NOMMER madame Patricia Weightman, directrice du Service des ressources humaines, responsable de l'application Employeur D;

D'AUTORISER madame Patricia Weightman à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte les documents en lien avec les services d'Employeur D et, généralement, à faire tout ce qui sera jugé utile et nécessaire à cette fin en lien avec les compagnies M1039, M1055 et 241463.

5. Urbanisme

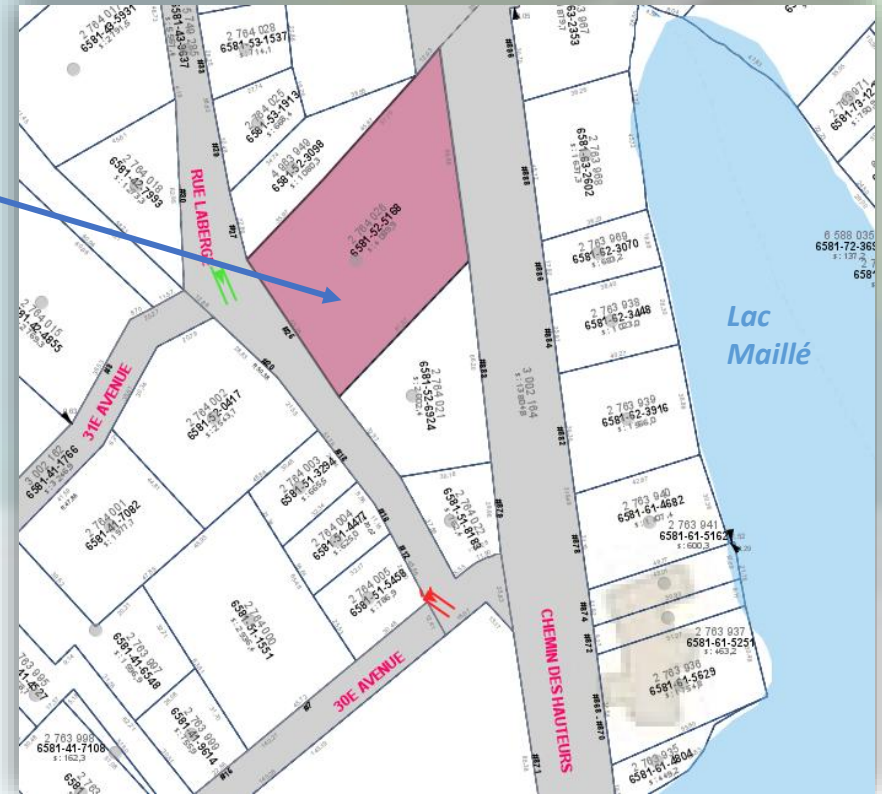
5.1 DDM 2026-0016: 23-25, rue Laberge

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation en construction, que la porte du logement intergénérationnel ou que son entrée distincte soit sur le mur avant plutôt que sur le mur latéral ou arrière.



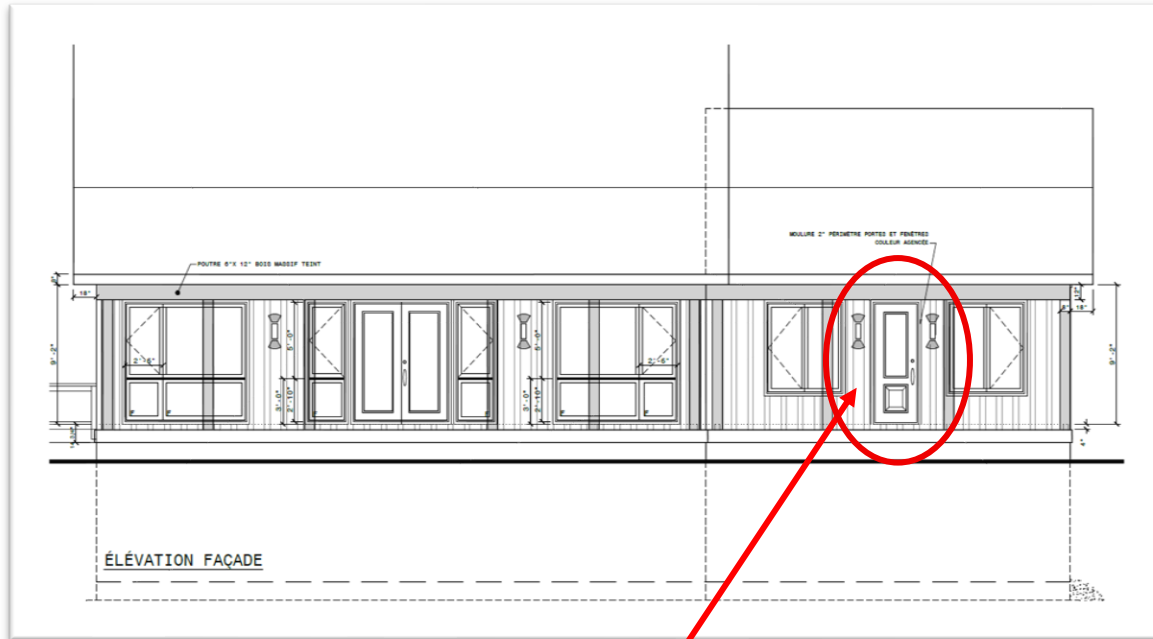
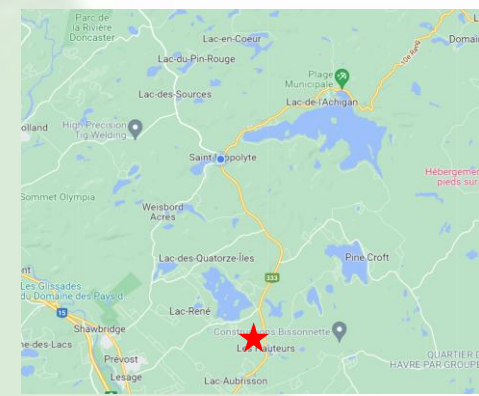
Localisation

23-25, rue Laberge

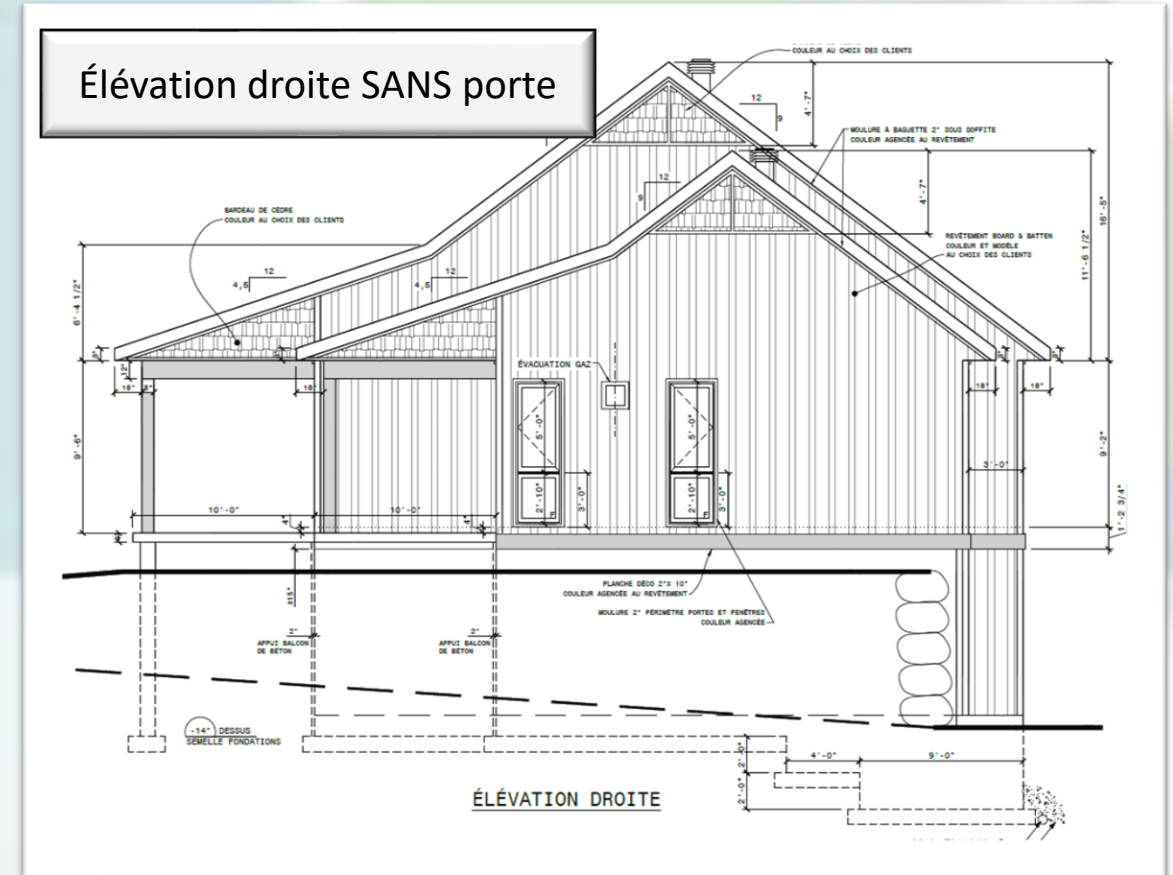


5. Urbanisme

5.1 DDM 2026-0016: 23-25, rue Laberge...suite



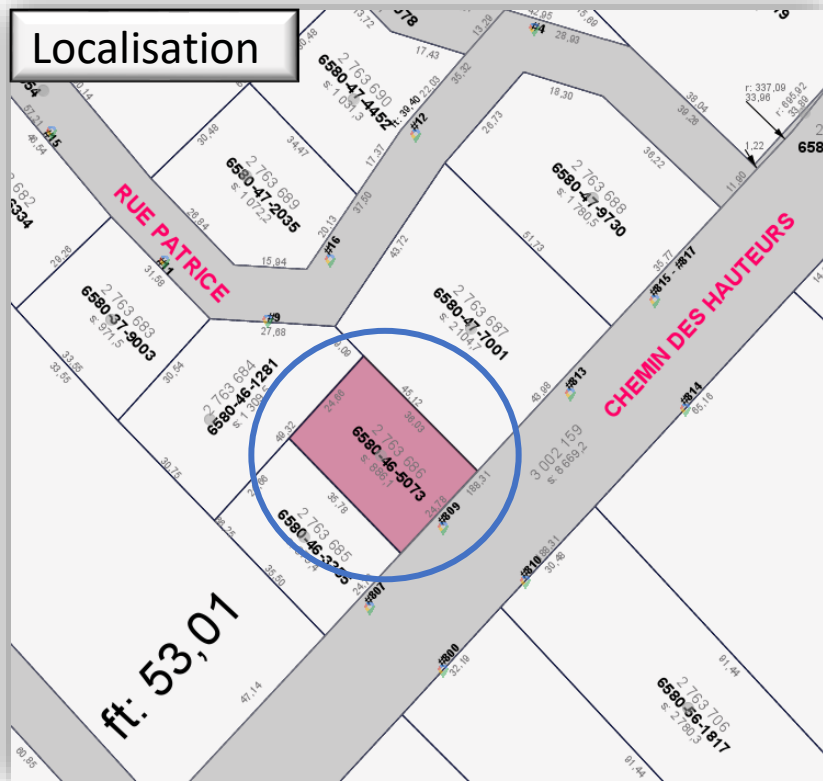
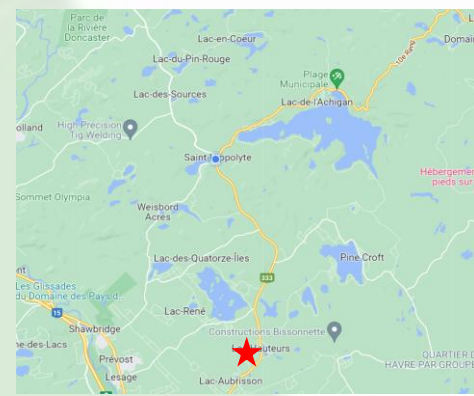
Porte du logement intergénérationnel
EN FAÇADE (DDM) plutôt que sur le
mur latéral ou arrière



5. Urbanisme

5.2 DDM 2026-0021: 809, chemin des Hauteurs

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 2,75m dans la marge latérale gauche de 5 mètres sur un terrain de moins de 1 500 m² de la zone H-126.



Bâtiment concerné



5. Urbanisme

5.2 DDM 2026-0021: 809, chemin des Hauteurs...suite

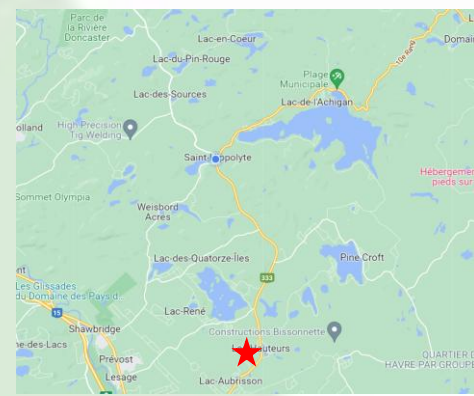


Photo aérienne

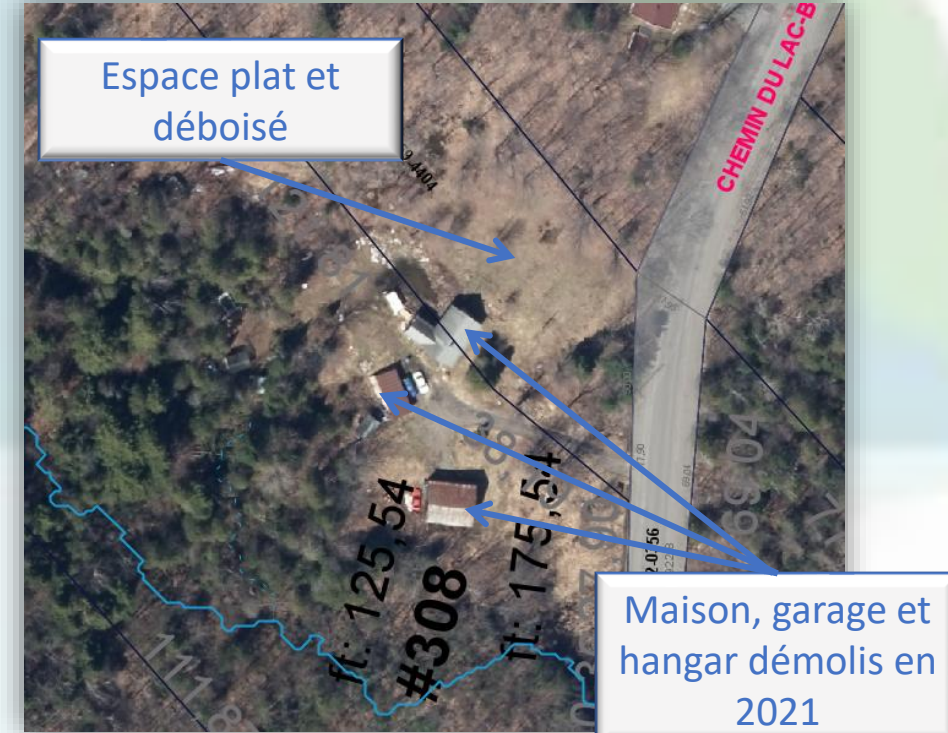
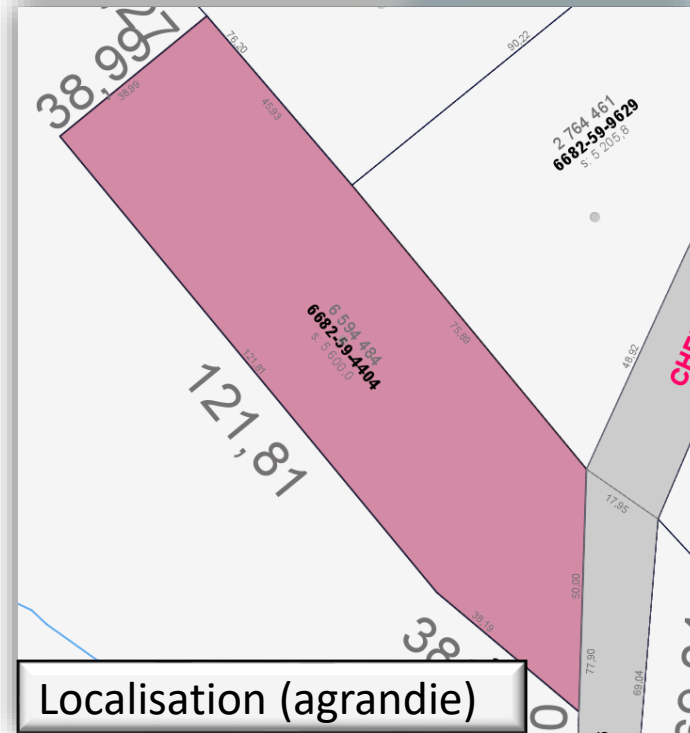
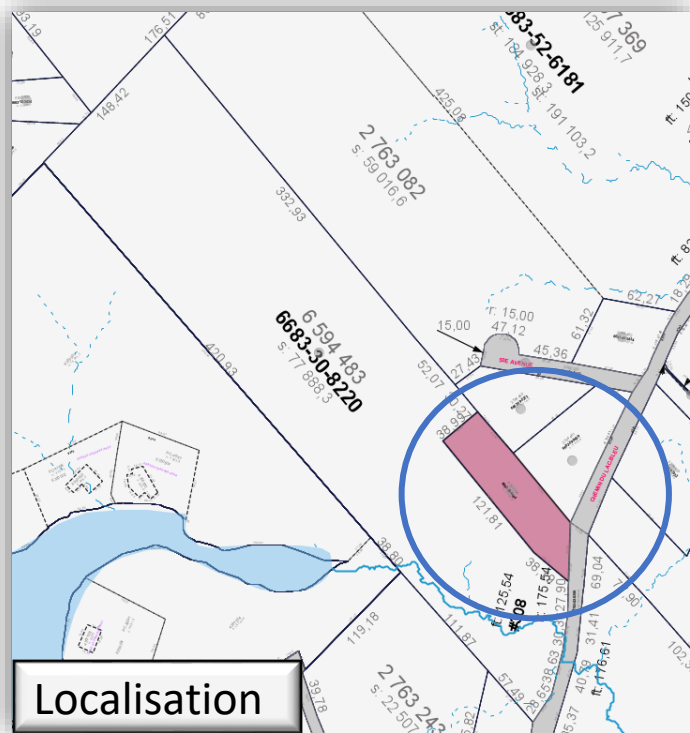
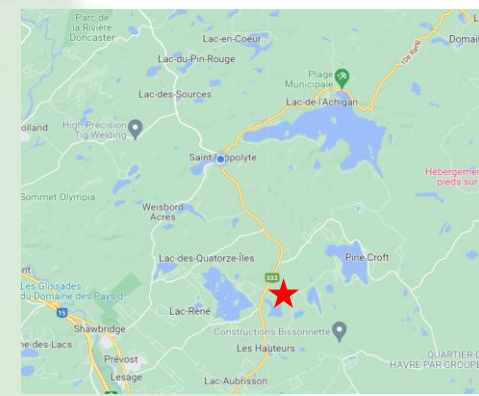
Garage attaché à 2,25 mètres de la
ligne latérale gauche plutôt que 5
mètres
DDM REQUISE



5. Urbanisme

5.3 DDM 2026-0022: 312, chemin du Lac-Bleu

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 3 mètres dans la marge latérale gauche de 5 mètres calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3 mètres sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-219 et que la façade de cette habitation soit implantée dans un axe de plus de 30 degrés par rapport à la ligne avant de la rue.



5. Urbanisme

5.3 DDM 2026-0022: 312, chemin du Lac-Bleu...suite

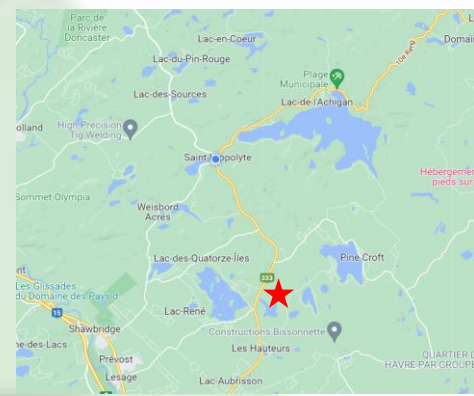


Photo aérienne

Localisation approximative de la construction projetée

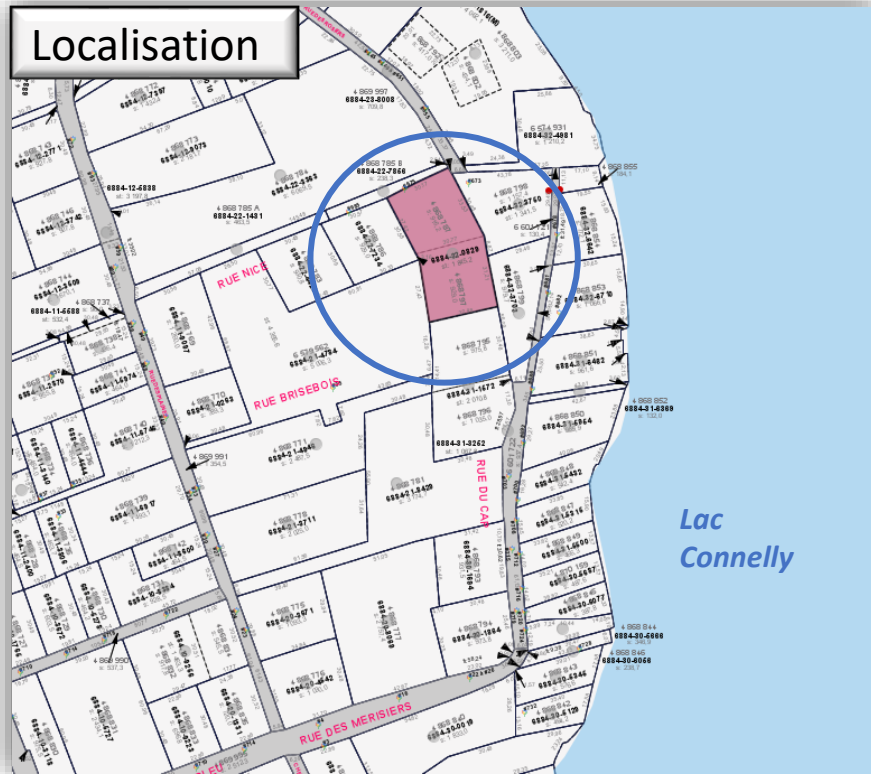
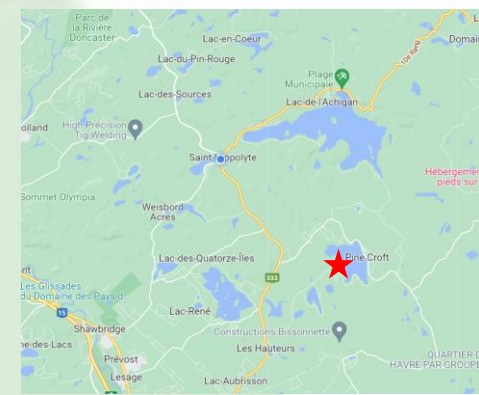
Empiètement de 3 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3m sur un terrain de plus de 1 500 m²
DDM REQUISE

Maison parallèle aux lignes latérales, mais façade dans un axe de plus de 30 degrés sur ce terrain en angle sur le chemin du Lac-Bleu
DDM REQUISE

5. Urbanisme

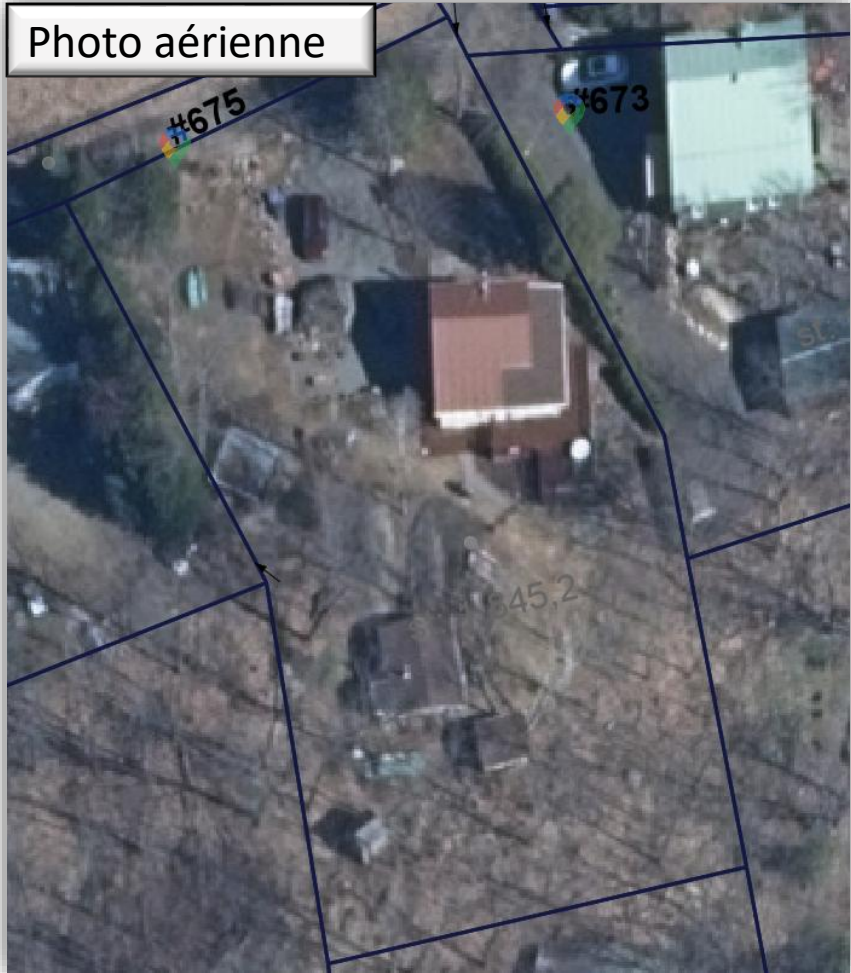
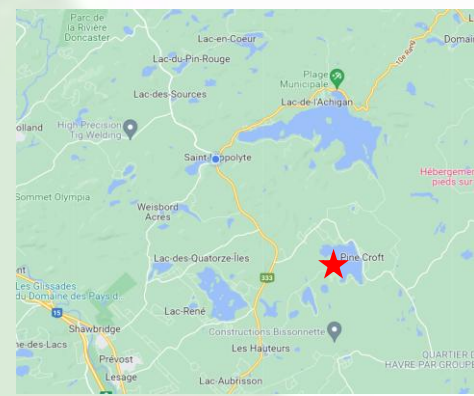
5.4 DDM 2026-0026: 675, rue de Nice

La demande consiste à autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 4,8 mètres dans la marge latérale gauche de 5 mètres calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3 mètres sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-216.



5. Urbanisme

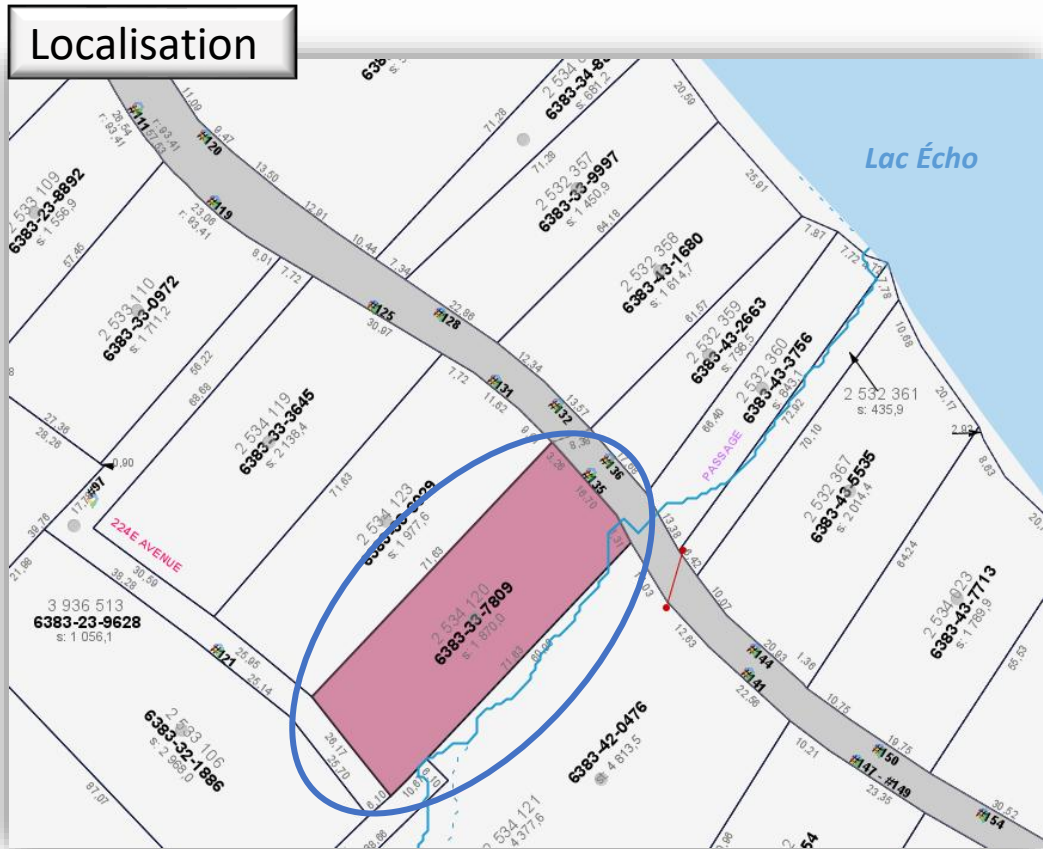
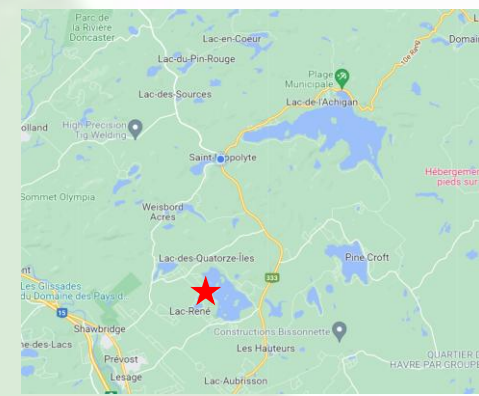
5.4 DDM 2026-0026: 675, rue de Nice...suite



Empiètement de 4,8 m
dans la marge latérale
de 5 m calculée à partir
de la bande-tampon de
3 m
DDM REQUISE

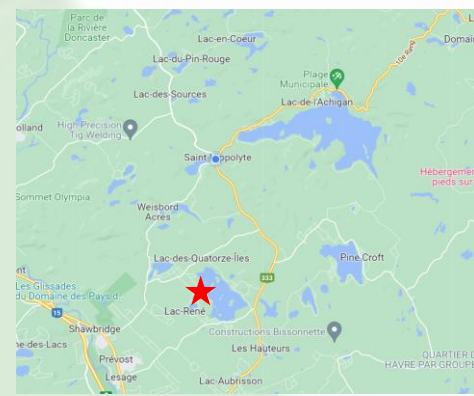
5. Urbanisme

5.5 PIIA 2026-0025 : 135, 217^e Avenue Rénovation bâtiment principal – Lac Écho



5. Urbanisme

5.5 PIIA 2026-0025 : 135, 217^e Avenue...suite



Maison existante



Canexel gris

Bardeaux gris



5. Urbanisme

5.6 Protocole d'entente – Rue des Cigales – Construction d'une rue

D'AUTORISER la mairesse et la directrice-générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la compagnie 9299-2304 Québec inc. représentée par Caroline Bélanger, ainsi que tous les documents nécessaires aux fins de la construction sur la rue des Cigales.

6. Environnement

6.1 Programme de soutien technique des lacs 2026

Plan d'action 2026 – bandes riveraines



Caractérisation

Bandes riveraines du lac de l'Achigan – par l'OBV de l'Assomption



Accompagnement citoyen

428 propriétaires ayant reçu un avis en 2024 ou 2025
Accompagnement personnalisé par 2 agents de liaison embauchés par le CRE des Laurentides
Durée : 16 semaines (mai à août)



Inspections terrain

358 terrains riverains à compléter



Sensibilisation

Kiosque à la Journée de l'environnement
Plan de communication : faits saillants, infolettre, journaux et médias locaux

Vision : préserver la santé des lacs tout en soutenant les citoyens dans leurs démarches environnementales.

6. Environnement

6.1 Programme de soutien technique des lacs 2026

DE S'ENGAGER envers le CRE Laurentides à offrir aux riverains des lacs de Saint-Hippolyte le service de soutien technique pendant 16 semaines au cours de la période estivale 2026;

D'ACCUEILLIR deux agents de liaison et de leur fournir un espace de travail et l'équipement de bureau requis;

D'AUTORISER le CRE Laurentides à diffuser le rapport d'activités et tous les livrables produits au cours du mandat;

D'ALLOUER un budget de 55 000 \$ plus les taxes applicables dans le cadre de cette campagne de sensibilisation;

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel



16 avril: Vernissage Omnivart



24 et 25 avril: Vente de livres

AVRIL
EN IMAGES



18 avril: Une histoire, un brico



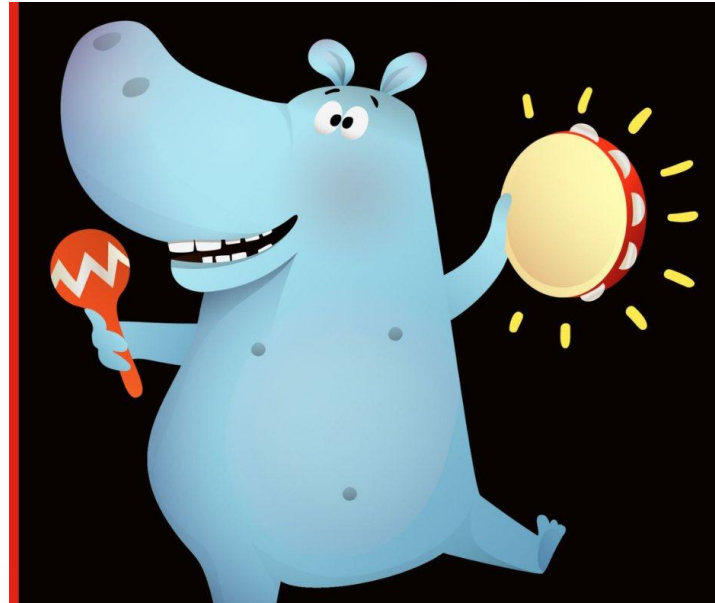
30 avril: Info ou désinfo?

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel



2 mai : Atelier de clown pour tous avec le théâtre Gilles-Vigneault



8 mai : Atelier d'éveil musical pour les bambins



9 mai : Création d'un zine avec Omnivart

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel



L'abolition des frais de retard en bibliothèque favorise un accès plus équitable et encourage la fréquentation en éliminant une barrière pour plusieurs citoyens. Elle permet aux employés de se concentrer sur le service plutôt que sur des tâches administratives, d'autant plus que ces revenus sont faibles et inefficaces pour prévenir les retards.



LA CULTURE
À LIVRES
OUVERTS



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Statistiques - Activités du mois d'avril

- nombre de cours donnés : durant le mois : 125 cours
- nombre de réservations de salles par les organismes communautaires : 17
- nombre de personnes inscrites à la session du printemps : 513



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Programmation estivale

La Municipalité a dévoilé sa nouvelle image de marque pour ses événements. Cinq événements majeurs auront lieu cet été.



23 juin

Activités de la fête nationale

Centre de plein air Roger-Cabana

5 juillet

Les Sentiers de la danse

Centre de plein air Roger-Cabana

1^{er} août

Journée country

Centre de plein air Roger-Cabana

15 août

Soirée d'humour

Centre de plein air Roger-Cabana

5 septembre

La Flotille de Saint-Hippolyte

(course amicale de bateaux en carton)

Parc du Grand-Héron

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Autorisation de dépôt d'une demande au programme PAFIRSPA

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Louis Croteau, à déposer une demande dans le cadre du programme PAFIRSPA et de prévoir un montant de 33 000 \$ au budget de fonctionnement de 2027.

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.3 Protocole d'entente avec le Club de Pickleball Saint-Hippolyte

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.4 Octroi d'une aide financière – Groupe Social Amico

D'OCTROYER, et ce, conformément à la Politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à Groupe Social Amico au montant de 690 \$, laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

Événements à venir

Date	Événement	Lieu
15 mai	Pédago en biblio: confection d'un porte-clé en feutre	Bibliothèque de Saint-Hippolyte
16 mai	Une histoire, un brico	Bibliothèque de Saint-Hippolyte
23 mai	Journée de l'environnement	Parc du Grand-Héron
30 mai	Le Jour de la marmaille	Centre de plein air Roger-Cabana

PÉRIODE DE QUESTION

05:00

Start Stop Reset mins:5 secs:0 type:

None ▾

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Show Settings



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochaine séance :
9 juin 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE